



Mes droits de residence dans la maison qui appartient a ma femme

Par **nenet54**, le **19/06/2016 à 11:08**

bjr .ma femme et moi entamons une procedure de divorce (a l amiable)et elle voudrais que je quitte la maison qui lui appartient pour le courant juillet.actuellement j ai trouvé une location qui correspond a mes besoins mais dispo que pour le mois d octobre.a t elle le droit ? quel sont mes droits a ce sujet?

Par **youris**, le **19/06/2016 à 12:24**

bonjour,
tant que le divorce n'est pas prononcé, votre épouse ne peut pas vous obliger à partir du logement familial même si celui-ci lui appartient.
pour un divorce par consentement mutuel, il faut être d'accord sur toutes les conséquences pratiques du divorce.
salutations

Par **nenet54**, le **19/06/2016 à 12:41**

merci

Par **janus2fr**, le **19/06/2016 à 17:49**

[citation]tant que le divorce n'est pas prononcé, votre épouse ne peut pas vous obliger à partir du logement familial même si celui-ci lui appartient. [/citation]
Bonjour youris,
Il peut y avoir une décision du juge concernant la résidence des époux, avant le prononcé du divorce.

Par **nenet54**, le **19/06/2016 à 17:52**

si elle le fait qu'elle sont les sanctions et mes droits?